

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:—Oui. Le Conseil des recherches médicales a l'autorité de produire et de distribuer, en vertu de l'article C.08.005 des règlements sur les aliments et drogues, des hormones de croissance pour le traitement des enfants souffrant d'insuffisance hormonale.

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Question n° 1033—**M. Patterson:**

Combien d'argent a été alloué chaque année dans la circonscription électorale de Fraser Valley-Est dans le cadre du Programme Nouveaux horizons, depuis sa création?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:—1972-1973: \$19,480; 1973-1974: \$17,967; 1974-1975: \$58,609; 1975-1976: \$93,321; 1976-1977: \$100,355; 1977-1978: \$77,483.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de documents n° 57?

CONTRATS DU GOUVERNEMENT, SAUF CEUX DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE OU D'ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, ADJUGÉS À DES SOCIÉTÉS ET PARTICULIERS CANADIENS

Motion n° 57—**M. McKenzie:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les contrats, à l'exclusion de ceux des sociétés de la Couronne et des organismes gouvernementaux, que le gouvernement a adjugés à des sociétés canadiennes et à des particuliers en 1976 et 1977.

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le nombre de documents requis est élevé et le nombre de contrats est de l'ordre de milliers. Les dépenses en temps et en main-d'œuvre nécessaires à la reproduction de ces documents seraient considérables ou prohibitives. Aussi, je demanderais au député de retirer sa motion.

[Traduction]

M. McKenzie: Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

Les autres avis de motions restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE PRÉVOYANT L'ÉLARGISSEMENT DU CERCLE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LES INDICATEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 janvier, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-18, tendant à

Loi anti-inflation

modifier la loi anti-inflation et les indicateurs y afférents, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Frank Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du bill C-18 qui vise à modifier la loi anti-inflation. Même l'observateur le plus objectif de l'histoire du programme de lutte contre l'inflation aurait pu s'attendre à ce qu'un bill sur la loi anti-inflation présenté à la Chambre vise à éliminer une fois pour toutes ce monstre, cette plaisanterie de mauvais goût, ce fardeau qui pèse sur les épaules du public, des industriels et des hommes d'affaires du Canada. Ce programme a bouleversé l'économie et continuera à le faire pendant un certain temps. Il fera en même temps obstacle aux relations industrielles et aux activités dans divers autres domaines.

Le bill tente de corriger certaines anomalies graves que comporte le programme. Le bill, lorsqu'il a été présenté, accusait déjà des lacunes. Aujourd'hui, le gouvernement tente de légitimer sa progéniture bâtarde qui a été conçue—mal conçue—il y a quelque temps.

Ce n'est pas la première fois que le bill a besoin d'être modifié pour colmater des brèches, monsieur l'Orateur. Même avant son adoption, le gouvernement a dû faire certaines concessions à des secteurs de notre société qui en étaient mécontents. Les travailleurs syndiqués et les syndicats acceptaient mal cette loi à cause de ses incidences sur les relations traditionnelles et les contrats de travail. Ils ont exigé et obtenu certaines concessions pour satisfaire à leurs aspirations parfois légitimes, parfois égoïstes. D'autres groupes ont demandé des modifications à la loi avant même son adoption, notamment les entreprises d'exportation. D'autres secteurs de l'économie se pliant assez mal à des contrôles, comme les secteurs agricole et bancaire, ont également manifesté leur opposition. On devait tout régler et régulariser et il devait y avoir des changements de procédure relativement à la loi sur les banques.

● (1522)

Monsieur l'Orateur, la guerre contre l'inflation a bien servi les fins électorales des libéraux. Comme les prochaines élections approchent, je ne suis pas étonné que la question revienne sur le tapis. On peut bien dire que le ministre des Finances (M. Chrétien) a tout à fait raison d'affirmer que le gouvernement a fait preuve de logique. Ce fut le cas au moins durant les campagnes électorales. En 1974, nos propositions un programme de contrôle général des prix; les libéraux s'y sont opposés: c'était une pénible plaisanterie, l'économie en souffrirait et d'ailleurs, pareil programme avait échoué partout dans le monde. C'était une mesure rétrograde que d'essayer de rajuster certains déséquilibres qui s'étaient manifestés dans l'économie. Il est permis de le dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement aurait pu en conclure, étant donné que nous avions exposé notre programme en toute logique et concision, qu'il avait gagné l'élection grâce à lui.